La Propriété Intellectuelle, l'affaire de tous dans l'entreprise

mercredi 23 mars 2016, par lpe

Pour beaucoup de chefs d'entreprise, la propriété intellectuelle (PI) se résume bien trop souvent, et à tort, au seul brevet et aux a priori qui s'y attachent : trop cher, indéfendable contre les Goliath, trop compliqué, trop long, inadapté aux PME…
Si ces craintes ne sont pas toutes infondées, il convient ici de les nuancer et de prendre un peu de hauteur.
Il est alors, ainsi, plus facile de constater que la PI est bel et bien au cœur de l'écosystème de l'entreprise :

En conclusion, la PI est bien l'affaire de tous dans l'entreprise, dans toutes les entreprises.
Il n'est pas sans intérêt pour le chef d'entreprise de sensibiliser tant ses salariés que ses distributeurs et ses fournisseurs aux bases du brevet, de la marque, du droit d'auteur, afin de pouvoir acquérir de nouveaux réflexes de vigilance et de sécurisation de son activité. La propriété intellectuelle peut ainsi être de la responsabilité de chacun et passer du statut de contrainte juridique à celui de levier de croissance.

Cabinet IPSPHERE
Laetitia Canezza (depuis 2018 L. Canezza travaille au sein de la structure INES PI)